

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CATTENIERES

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Date de convocation, date d'affichage : 09/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 12

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-deux, le 13 du mois de juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 09 juin 2022, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - Antoine HERMAN - José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Céline MARELLI – Sabrina CARDON – Damien BARDOUX

Membre(s) excusé(s) : Roseline HODIN (a donné procuration à Céline MARELLI pour la représenter et voter en son nom), Raphaël CANTA (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : David HEGO, Vincent WIART, Julien DESFOSSEZ

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS AU BENEVOLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1 et L1111-2 ; Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans certaines circonstances et à titre ponctuel, les collectivités territoriales ont la possibilité de recourir au bénévolat. Le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public mais également dans des situations d'urgence. Le bénévole est donc la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en place du recours au bénévolat au profit de la commune de Cattenières lorsqu'un besoin justifié à la participation à un service public de la collectivité sera identifié.

L'accueil d'un bénévole se fera alors sans contrepartie de rémunération et sera formalisée par une convention qui définira les missions, les engagements du bénévole et de la collectivité, la durée de la mission et possibilité d'éventuels renouvellements.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable au recours aux bénévoles au sein des services de la collectivité, aux conditions précédemment exposées,
- de l'autoriser à signer les actes correspondants.

Après délibéré, le Conseil Municipal,
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 16 JUIN 2022

Le Maire,
Daniel FORRIERES

